

Déclaration de conformité UE

La société

KOSTAL Solar Electric GmbH
Hanferstraße 6
79108 Fribourg-en-Brisgau, Allemagne

certifie par le présent document que les onduleurs

PIKO MP plus 1.5-1, 2.0-1, 2.5-1, 3.0-1, 3.0-2, 3.6-1, 3.6-2, 4.6-2

auxquels cette déclaration se réfère sont conformes aux normes et directives suivantes :

Directive 2014/30/UE Compatibilité électromagnétique

- EN 61000-3-2:2014 (courants d'harmonique)
- EN 61000-3-3:2013 (papillotement)
- EN 61000-6-2:2005/AC:2005 (immunité pour les environnements industriels)
- EN 61000-6-3:2007/A1:2011/AC:2012 (émission pour les environnements résidentiels)

Directive 2014/35/UE Matériel électrique pour basse tension, directive basse tension

- EN 62109-1:2010 (sécurité des convertisseurs de puissance utilisés dans les systèmes photovoltaïques – Partie 1)
- EN 62109-2:2011 (sécurité des convertisseurs de puissance utilisés dans les systèmes photovoltaïques – Partie 2)

Directive 2011/65/EU (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

Cette déclaration est valable pour tous les exemplaires identiques de ce produit. Cette déclaration perd sa validité en cas de modification ou de raccordement non conforme de l'appareil.

KOSTAL Solar Electric GmbH – 08/07/2018



Dr. Manfred Gerhard
(Gérant de société)



Dr. Armin von Preetzmann
(Directeur technique)